

[dodis.ch/49708](https://dodis.ch/49708)

42<sup>ème</sup> séance du Conseil fédéral du 13 juin 1953<sup>1</sup>

CORÉE

[Berne,] 13 juin 1953

M. Petitpierre: Inde a également donné avis de son acceptation, il y a donc 4 acceptants. Suisse seule est en arrière. Pour que l'armistice puisse être signé, il faut l'accord des cinq États. Donc ne pas trop tarder à prendre une décision. La prendre ce matin. Avons eu une semaine agitée. Mardi, j'ai donné instructions aux légations pour remise de la note.<sup>2</sup> Un communiqué a été remis à la presse, rédigé par mes collaborateurs.<sup>3</sup> Est plus précis que celui que j'avais rédigé. Le texte était trop concis. On a mal interprété notre décision.<sup>4</sup> On a cru que Suisse refusait de participer, à cause de la Corée du Sud. J'ai estimé qu'il fallait mettre les choses au point. Le département d'État USA, qui avait notre note, a tout de suite assez bien compris les choses, en tout cas mieux que la presse. Le département d'État a dit qu'il devait y avoir un malentendu au sujet de la garde des prisonniers de guerre par la Corée du Sud. Reçu mémorandum expliquant situation entre commandement ONU, gouvernement Corée du Sud et armée Corée du Sud.<sup>5</sup> Tous les prisonniers de guerre dépendent du commandement ONU. D'entente avec président commission affaires étrangères CN,<sup>6</sup> j'ai informé la commission, avec communiqué à publier ou à ne pas publier.<sup>7</sup> Bruggmann m'a renseigné sur ses entrevues avec Dulles, etc.<sup>8</sup> Eisenhower comprend notre position mais nous croit inexactement renseignés. Pas de pression USA. Regrette que le communiqué n° 1 n'ait pas été rédigé en termes plus heureux. Peut-être a-t-il, à son actif, eu une in-

1 CH-BAR#E1003#1970/343#5\* (4.31). *Le procès-verbal de discussion de la 42<sup>ème</sup> séance du Conseil fédéral du 13 juin 1953 est rédigé par le Chancelier de la Confédération Charles Oser. La séance est présidée par le Chef du DFI, le Président de la Confédération Philipp Etter, et seul le Chef du DFEP, le Conseiller fédéral Rodolphe Rubattel, est absent. La question des missions en Corée est le seul point à l'ordre du jour de la réunion. Pour le communiqué de presse publié à l'issue de la séance du Conseil fédéral, cf. [dodis.ch/66886](https://dodis.ch/66886).*

2 Cf. la note du Conseil fédéral aux gouvernements de la Chine, de la Corée du Nord, des États-Unis et de la Corée du Sud du 9 juin 1953, [dodis.ch/9444](https://dodis.ch/9444).

3 Pour le communiqué de presse du 9 juin 1953, cf. [dodis.ch/66887](https://dodis.ch/66887).

4 Pour les projets du communiqué de presse du 9 juin 1953, cf. le dossier CH-BAR#E2800#1967/59#1023\* (42.04).

5 Cf. la proposition faite le 26 mai 1954 par le Commandement des Nations Unies pour régler la question des prisonniers de guerre, [dodis.ch/9445](https://dodis.ch/9445).

6 Willy Bretscher, en remplacement de Walter Bringolf.

7 Cf. le procès-verbal de la séance du 10 juin 1953 de la Commission des affaires étrangères du Conseil national, [dodis.ch/66835](https://dodis.ch/66835).

8 Cf. la notice du Chef de la Division politique du DPF, le Ministre Alfred Zehnder, sur sa conversation téléphonique avec le Ministre de Suisse à Washington Karl Bruggmann, le 10 juin 1953, [dodis.ch/66836](https://dodis.ch/66836).



fluence sur attitude USA. Aide-mémoire USA nous donne satisfaction.<sup>9</sup> Chine n'a pas répondu. Suède a accepté sans autre, rebus sigtantibus. Inde a eu les mêmes hésitations que nous, mais dans un autre ordre. Canada tient beaucoup à notre participation tout en comprenant notre attitude. En conclusion, on peut être satisfait, réserve faite du communiqué. Nous pouvons et devons prendre une décision sans attendre réponse Chine. Seule ombre, les conditions en Corée. Mais on espère que Syngman Rhee renoncera à son opposition. Commission II ne doit entrer en action que 60 jours après armistice. Situation sera clarifiée d'ici là. Décider aujourd'hui si Suisse se fera représenter dans les deux commissions en Corée (commission d'armistice et commission garde prisonniers de guerre).

M. Kobelt: D'accord avec le département politique. Notre réserve en ce qui concerne Corée du Sud a eu ses avantages et ses inconvénients. Commission n'aura peut-être pas tâche facile. La commission I est prête à partir, par échelons. Pour la commission II, j'avais pensé à Jahn.<sup>10</sup> N'accepterait que pour 4 mois. Le remplacer alors par Wacker, qui remplacerait ensuite Rihner à la commission I.

M. Feldmann: Il y a la guerre civile en Corée, ce qui complique la situation. Si Corée du Sud poursuit la guerre, situation impossible. Grande prudence s'impose. Ne vois pas bien les missions de la commission. Eu mieux valu ne pas accepter mission jusqu'à information plus complète. Politique USA = improvisations successives. J'espère que la Corée du Sud ne détient pas de prisonniers chinois ou nord-coréens, mais je n'en suis pas sûr. Pouvons-nous nous mêler d'une affaire encore litigieuse? Regrette que CF n'ait pas été consulté avant avis donné à commission affaires étrangères. On m'a posé des questions auxquelles je ne pouvais pas répondre. S'en tenir strictement à la règle selon laquelle les décisions sont prises par CF lui-même. Attaques Grütter contre CF inconvenantes.<sup>11</sup> Distinguer la situation diplomatique, la situation politique internationale et la situation opinion publique. Très heureux de la reconnaissance neutralité Suisse dans note USA.<sup>12</sup> Ne puis accepter proposition Petitpierre que sous certaines réserves. Renseigner public sur contenu note USA en provoquant interpellation par commission affaires étrangères CN ou CE. Si CF ne veut pas interpellation, publier les documents. Cela mettrait fin aux critiques. Je préférerais une interpellation.

M. Weber: Communiqué aurait peut-être dû être rédigé un peu autrement. Étonné d'apprendre procédure suivie devant commission affaires étrangères. Réponse USA très précieuse pour nous. Obligés de dire oui, bien que les difficultés subsistent. Je pense qu'armée USA restera en Corée jusqu'à la fin de la mission de la commission.

<sup>9</sup> Cf. DDS, vol. 19, doc. 63, [dodis.ch/9605](http://dodis.ch/9605).

<sup>10</sup> *Le Colonel divisionnaire Walter Jahn.*

<sup>11</sup> *Il est fait ici allusion à un article du Conseiller national et journaliste Alfred Grütter, paru la veille, qui critique fortement les dernières décisions du Conseil fédéral sur la question coréenne, cf. Die Tat, «Bern korrigiert einen Irrtum. Aussenpolitische Kommission unterzieht die Haltung des Bundesrates hinsichtlich Korea scharfer Kritik», 12 juin 1953, p. 1: «Niemals noch wurde vom Bundesrat eine derart hilflose Politik nach aussen demonstriert, wie es in dieser eminent bedeutungsvollen aussenpolitischen Affäre der Fall gewesen ist. Man wäre versucht, zu sagen, der Bundesrat habe sich vor der Weltöffentlichkeit in seltener Weise lächerlich gemacht.»*

<sup>12</sup> Cf. DDS, vol. 19, doc. 63, [dodis.ch/9605](http://dodis.ch/9605).

M. Etter: M. Rubattel m'a dit être d'accord avec le département politique. Note USA très précieuse. C'est la première reconnaissance de la neutralité par USA. Renseigner opinion publique en traitant l'affaire au CE en liaison avec la gestion? Plus discret qu'interpellation CN. N'a pas été possible de convoquer mercredi séance CF.

M. Petitpierre: Il y a beaucoup d'improvisation en politiques, d'où des difficultés. Nous aurons des difficultés, mais le but exige que nous prêtions notre concours. Je regrette de n'avoir pas attaché assez d'importance au communiqué. Il est la cause exclusive des critiques. J'ai essayé de corriger les effets mercredi, sans consulter le CF, faute de temps. Cas de force majeure. Pour l'étranger, la question est réglée. La question est plus désagréable au point de vue interne. Grütter ne pourra pas rester dans l'association des journalistes accrédités, en raison des renseignements faux qu'il a donnés. Bringolf et Bretscher sont plutôt contre une interpellation. L'idée de M. Etter (traiter l'affaire au CE en liaison avec la gestion) est peut-être bonne, à la condition qu'on remette mon texte à la presse. Le gouvernement USA demandait que les documents ne soient pas publiés. Il y renonce maintenant, sauf pour un passage. Nous pourrions publier ces extraits.

M. Kobelt: Remettre les extraits à la presse aujourd'hui même, si possible; c'est la meilleure réponse. Ne pas publier les noms des chefs des délégations suisses avant signature de l'armistice.

M. Feldmann: L'idée de M. Etter est excellente, juridiquement et pratiquement. Tout figurera au procès-verbal du Conseil des états.<sup>13</sup> La presse sera ainsi renseignée.

M. Weber: D'accord.

---

**13** Pour la déclaration du Chef du DPF, le Conseiller fédéral Petitpierre, concernant la participation de la Suisse à la NNSC et à la NNRC dans le cadre du débat au Conseil des États du 18 juin 1953 sur la gestion du DPF, cf. les Procès-verbaux de l'Assemblée fédérale, CE, Session ordinaire d'été, 1953, pp. 229–241.